



HAL
open science

Walras et la notion de bien d'intérêt public

Alain Béraud

► **To cite this version:**

Alain Béraud. Walras et la notion de bien d'intérêt public. 8th Conference International Walras Association, Sep 2012, Toulouse, France. halshs-00722967

HAL Id: halshs-00722967

<https://shs.hal.science/halshs-00722967>

Submitted on 6 Aug 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

WALRAS ET LA NOTION DE BIEN D'INTÉRÊT PUBLIC

Alain Béraud¹

WALRAS ET L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

Walras a cherché à élaborer une analyse normative du rôle de l'État. Quand et comment doit-il intervenir ? Cette question avait été largement abordée par ses prédécesseurs, notamment par les économistes anglais et français, mais aussi par les juristes et par les philosophes. Ce qu'il s'efforce de faire, c'est de définir un cadre plus rigoureux d'analyse. Son point de départ est l'étude des propriétés d'un équilibre de marché : sous quelles hypothèses peut-on démontrer — et non simplement, comme l'ont fait les libéraux, affirmer — que l'équilibre de marché est un optimum ? Dans une telle approche, ce sont les échecs du marché qui justifient les interventions de l'État. Ainsi sa démarche est résolument moderne et l'on peut la considérer comme le point de départ à partir duquel se serait construite la version aujourd'hui dominante de l'économie publique. Pourtant on ne fait guère référence à ses analyses et on évoque plus volontiers les noms de Pigou ou de Mazzola.

S'appuyant sur cette analyse, Walras soutient que l'État doit intervenir dans deux cas. Quand une activité a des caractéristiques telles qu'aucun nouveau concurrent ne peut s'introduire alors que le prix de vente excède le prix de revient, la quantité produite est sous-optimale. L'État doit intervenir : soit produire lui-même ce bien, soit en organiser la production. Les entreprises qui se trouvent dans cette situation sont des *monopoles économiques*. En avançant cette idée, Walras ne fait que reprendre une proposition qu'avant lui, Mill et Dupuit, par exemple, avaient développée. Certes sa présentation est différente et, sur certains points — la question de la différenciation des prix —, il s'oppose à ses devanciers mais, dans ce débat, on peut être tenté de donner raison à Dupuit plutôt qu'à Walras si bien que son apport semble modeste. Le second cas est plus nouveau. Walras remarque qu'il existe des produits et des services dont le besoin « n'est senti dans toute son étendue que par la communauté ou l'État. » (Walras², 1897, *EEPA* : 187). Ainsi, à côté des biens privés, existent des biens d'intérêt public que seul consomme l'État. Les entrepreneurs ne les produiront et ne les offriront pas car s'ils ne les vendaient pas à l'État, ils ne les vendraient à personne. L'État doit les produire lui-même. Walras parle de ces biens comme des *monopoles moraux*. C'est à l'étude de cette notion walrassienne des biens d'intérêt public que cette communication sera consacrée. Notre ambition ici est limitée. Il s'agit d'essayer de comprendre ce que Walras entendait par bien d'intérêt public de façon à savoir si une telle idée peut, aujourd'hui, être introduire dans les analyses d'économie publique.

¹ Alain Béraud, Théma, Université de Cergy-Pontoise, 33 Boulevard du Port, 95 011 Cergy-Pontoise Cedex. beraud@u-cergy.fr

² Quand nous citons un texte de Walras, nous indiquons, d'abord, la date à laquelle il a été publié et l'ouvrage dans lequel il a été reproduit. Par *EEPA*, il faut entendre les *Études d'économie politique appliquée* ; par *EES*, il faut entendre les *Études d'économie sociale* ; par *EEPP*, il faut entendre les *Éléments d'économie politique pure*. Dans le cas du *Cours*, nous indiquons la date à laquelle la leçon a été, pour la première fois, intégrée dans l'enseignement de Walras.

On procédera en trois temps. Il faut d'abord rappeler les positions des prédécesseurs de Walras dont il a pu s'inspirer ou qu'il a voulu, au contraire, combattre. Ensuite on replacera la notion de bien public dans l'analyse que Walras fait des propriétés de l'équilibre général. Sur ces bases, on cherchera, enfin, à préciser le sens que Walras donne à cette notion.

1. D'OÙ VIENT-ON ?

Le principe que Walras s'efforce de démontrer avait été avancé depuis longtemps, en particulier par Smith et par Turgot. La liberté du commerce procure « à la société entière la plus grande somme de production, de jouissances, de richesse et de force. » (Turgot, 1770 : 315) Mais, dès qu'une telle proposition est avancée, le doute s'installe puisque les économistes libéraux admettent que, dans certains cas, il n'en est pas ainsi et que l'État se doit d'intervenir. Ainsi, Smith (1776 : 687) caractérisait d'abord l'État par ses fonctions régaliennes : le souverain doit « défendre la société de toute acte de violence ou d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes... [et] protéger, autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, [c'est-à-dire] établir une administration exacte de la justice. » Mais, aussitôt, il ajoutait que l'État devait se substituer à l'initiative privée quand celle-ci était déficiente : il a « le devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir parce jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers quoique à l'égard d'une grande société ce profit fasse beaucoup plus que rembourser les dépenses. » (*Ibid.*) Le problème est de savoir comment les prédécesseurs de Walras ont justifié et articulé ces deux types de proposition.

1.1. Les fondements logiques du libéralisme

Pour que la liberté conduise à une allocation efficace des ressources, il faut que chacun, en défendant au mieux les intérêts qui lui sont propres, contribue au mieux à l'avantage collectif.

« Chaque individu s'efforce continuellement de trouver l'emploi le plus avantageux à tout le capital qu'il peut commander. Certes, c'est son propre avantage qu'il a en vue, et pas celui de la société. Mais la recherche de son propre avantage le conduit naturellement, ou plutôt nécessairement, à préférer l'emploi qui est le plus avantageux à la société. » (Smith, 1776 : 454)

Cependant les arguments que Smith invoquent à l'appui de sa thèse ne sont pas vraiment convaincants. Le premier problème est de déterminer si le capital a été employé de la façon la plus avantageuse. Smith (*Ibid.* : 456) répond qu'il en est ainsi quand le capital est réparti entre les diverses activités de façon telle que le revenu annuel de la société est le plus grand possible. Le second problème est d'expliquer comment la liberté commerciale conduira à l'allocation du capital qui maximise la valeur du revenu. Chaque individu, écrit Smith, s'efforce d'employer son capital de façon à ce que son produit soit le plus grand possible. En agissant ainsi, chaque individu travaille à rendre le revenu annuel de la société aussi grand qu'il est possible. Simultanément, Smith évoque une autre idée qui ne concerne pas le niveau du revenu mais son évolution : il existerait un ordre naturel dans les progrès de l'opulence. L'agriculture devrait se développer d'abord, puis viendrait l'industrie, le commerce intérieur et, en tout dernier lieu, le commerce extérieur. Les individus, spontanément, respecteraient cet ordre parce qu'ils préféreraient employer leur capital aussi près d'eux que possible, donc plutôt dans l'industrie domestique qu'à l'étranger et dans l'agriculture plutôt que dans l'industrie parce que « la beauté de la campagne, les plaisirs de la vie champêtre... ont des charmes qui attirent plus ou moins tout le monde » (*Ibid.* : 378). Mais, si ce passage est le plus souvent cité quand on fait référence au rôle du marché dans la coordination de l'activité des agents chez Smith, il n'est pas certain qu'il soit le plus convaincant. Ni Turgot, ni Smith n'ont démontré que la concurrence procurait à la société la plus grande somme de jouissances.

Les libéraux reprirent à leur compte les conclusions de Turgot et de Smith et, pour les justifier, évoquèrent des arguments nouveaux. Dans son *Cours d'économie appliquée*³, Walras cite longuement l'article sur la concurrence que Coquelin avait rédigé pour le *Dictionnaire de l'économie politique* en affirmant qu'il fournit une démonstration du principe du *Laissez-faire* « qui, avec quelques additions, sera parfaite » (Walras, 1881, *Cours* : 468). Pour expliquer comment la production s'ajuste au mieux pour satisfaire les besoins, Coquelin évoque deux idées. La concurrence est incitative. L'unique moyen pour un entrepreneur de l'emporter sur ses rivaux, « c'est de prévoir mieux qu'eux, de satisfaire d'une manière plus prompte, plus convenable et plus complète, les besoins qui se révèlent autour de lui » (Coquelin, 1852-3, t. 1 : 454). La concurrence est informative : elle montre aux individus dans quelles activités ils emploieront au mieux de leur intérêt les ressources dont ils disposent. C'est l'analyse que faisait Smith de la gravitation des prix de marché autour des prix de production qui est, ici, en cause. Quand trop de travail est appliqué dans une production particulière, les bénéfices déclinent « et les travailleurs sont avertis par là d'avoir à se porter ailleurs. Y en a-t-il au contraire trop peu, les bénéfices s'élèvent, et c'est un avertissement à ceux qui sont engagés ailleurs d'avoir à se porter là en plus grand nombre. » (*Ibid.*) Les idées qu'avance Coquelin sont intéressantes mais, pour en faire une démonstration du bien fondé du *Laissez-faire*, il ne suffirait, quoiqu'en dise Walras, de quelques additions.

Mais, à la fin du 19^{ème} siècle, on ne pouvait défendre le principe du *Laissez-passer, Laissez-faire* sans s'interroger sur ses implications sur la répartition des richesses. On ne pouvait laisser sans réponse la question que Proudhon avait posée en publiant *Qu'est-ce-que la propriété ?* Comment peut-on justifier l'appropriation privée de la terre, l'existence des rentes et des profits ? Walras qui avait consacré son premier ouvrage économique à réfuter Proudhon ne pouvait ignorer le débat qu'il avait suscité.

Cournot avait, dans le *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire* puis dans les *Principes de la théorie des richesses*, critiqué les idées d'optimisme et de liberté dans le sens économique. Il est difficile d'apprécier l'influence qu'il a pu, dans ce domaine, exercer sur Walras car celui-ci, qui avait pourtant rendu compte des *Principes* (1863), ne discute pas l'analyse que Cournot faisait de ces problèmes.

Quand on étudie les fondements et les limites du *Laissez faire*, la première question qui, selon lui, se pose est celle de l'objectif que l'on poursuit : « il faut connaître le but avant de s'occuper des moyens de l'atteindre » (Cournot, 1863 : 265). Quand on cherche à définir le meilleur usage que l'on peut faire des ressources dont on dispose, on doit prendre en compte non seulement les vivants mais les générations successives puisque certaines de ces ressources s'épuisent quand on les exploite. Mais à cet arbitrage entre générations, l'on ne peut apporter une réponse scientifique car, pour la justifier, il faudrait résoudre un problème auquel aucune solution n'a été proposée : vaut-il mieux « que le foyer de la civilisation dure plus longtemps ou qu'il brûle plus vite avec une ardeur plus intense ? » (*Ibid.* : 267) S'il faut, pour pourvoir aux besoins d'une population plus nombreuse, une dépense de travail relativement plus grande, on devra choisir entre l'accroissement de la population et son bien-être. « Vaut-il mieux acheter au prix d'un plus rude labeur un accroissement de la population, ou payer par un déchet de la population plus d'aisance, de loisir, d'élégance et même... plus de moralité dans la vie commune ? » (*Ibid.*) Mais de quel droit l'économiste pourrait-il se réclamer pour suggérer à cette question une réponse qui n'appartient qu'à Dieu ?

Quand on s'intéresse au bien-être des hommes, on ne peut se borner à raisonner sur des moyennes, on doit prendre en compte la répartition du revenu. On doit se demander jusqu'où l'on peut réduire les inégalités car il existe, sans doute, un point au-delà duquel un nivellement des

³ Les éditeurs du *Cours* indiquent que la rédaction du manuscrit a dû s'étaler entre 1871 et 1881.

richesses réduirait le produit, cesserait d'être un bien pour devenir un mal. Mais personne ne sait où se situe ce seuil et l'on ne peut donc pas définir en quoi consiste une répartition optimale des richesses. On est tenté de considérer que l'optimum de la production est atteint quand la valeur du produit est maximale. Cependant, pour agréger les quantités hétérogènes, on doit les pondérer par leurs prix. Or, ceux-ci dépendent de la répartition du revenu. On ne peut donc définir l'optimum ni du point de vue de la production, ni du point de vue de la distribution des richesses.

Cette thèse interdit d'analyser l'intervention de l'État comme un moyen de remédier aux échecs du marché. Cournot, quand il étudie le principe de la liberté économique, ne cherche pas à présenter un traitement systématique, il se borne à mettre en évidence une série de cas où l'intérêt général ne lui paraît pas pouvoir résulter de l'interaction des intérêts individuels. Il cite, par exemple, le cas des exploitations forestières. Il soutient que la prise en compte du coût des intérêts composés conduit à préférer les futaies aux forêts alors que celles-ci fourniraient, en régime permanent, une plus grande quantité de bois et seraient donc socialement préférables. Il suggère même que ce problème est général car le capital réel ne peut suivre, comme le capital fiduciaire, la loi d'accroissement en progression géométrique. Il évoque, aussi, la découverte et l'exploitation d'une mine d'argent. Son propriétaire en tire, certes, un bénéfice mais le bilan pour la société est défavorable. Le gain social est nul dans la mesure où l'augmentation du stock d'argent aurait, pour seul effet, d'augmenter la quantité de pièces en circulation et d'en déprécier la valeur alors même que l'extraction du métal a exigé un travail qui aurait pu être plus utilement employé ailleurs.

1.2. Quel rôle pour l'État ?

Pour que le marché coordonne de façon efficace l'activité économique, il faut que les individus disposent de l'information appropriée et prennent les décisions conformes à leur intérêt bien perçu. Il faut qu'aucun obstacle économique ou institutionnel ne les empêche d'exploiter les possibilités de gain qu'ils ont discernées. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas réalisée, l'État doit intervenir.

Quand Smith analyse les rapports entre les prix de marché et les prix naturels, il admet que rien ne s'oppose au transfert des moyens de production d'un secteur à un autre. Si, au prix naturel, la demande effective d'un bien excède son offre, son prix de marché excède son prix naturel et la rémunération des facteurs qui contribuent à sa production excède le niveau qui est, ailleurs, le sien. Les travailleurs, les capitalistes, les propriétaires fonciers exploitent cette opportunité en abandonnant l'activité qui était la leur pour venir travailler là où ils seront, pensent-ils, mieux payés. Aucune barrière ne s'oppose à la mobilité des moyens de production.

Smith (1776 : 77) discute le réalisme de cette hypothèse. Il invoque d'abord la diffusion de l'information et la possibilité de cacher à d'éventuels concurrents les gains que l'on réalise. Mais, c'est simplement pour mémoire car il ne pense pas qu'un tel secret puisse être tenu bien longtemps. Plus durables sont les secrets de fabrication qui permettent à un entrepreneur qui a introduit une nouvelle technique de réaliser des profits que l'on juge extraordinaires ; mais ces gains ne sont que la rémunération de son travail. Seule l'existence de monopoles peut expliquer comment le prix de marché se maintient durablement au-dessus du prix naturel. Ces monopoles sont, écrit Smith, de deux types. Ils peuvent résulter de dispositions légales ou de causes naturelles : la production de certains biens peut exiger des sols ou une exposition particulière de sorte que toutes les terres propres à les produire ne suffisent pas pour répondre à la demande effective. Telle est l'origine évidemment ambiguë de la notion de monopole naturel. En dépit de l'accent que Smith mettait sur la division du travail, il ne faisait pas référence dans son analyse du monopole au rôle des rendements croissants. C'est Cournot (1838 : 45) qui établit entre ces deux phénomènes une relation en soulignant que, dans les manufactures,

Il arrive d'ordinaire que les frais sont proportionnellement moindres quand la production s'accroît... Ceci tient à une organisation plus avantageuse du travail, à des remises sur les prix des matières premières, lorsqu'on les achète en gros, enfin à l'atténuation... [des] frais généraux.

Il conclut que le coût marginal, même s'il n'introduit pas ce terme, est décroissant au moins jusqu'à un certain point car, quand la production est poussée au-delà de certaines limites, il se peut que le coût marginal redevienne croissant en raison du renchérissement des matières premières et de la main d'œuvre. Cournot note que les capitaux investis dans les secteurs où le coût marginal est décroissant ne peuvent donner un revenu net positif que « dans le cas du monopole... ou d'une concurrence assez bornée pour que les effets d'un monopole exercé collectivement soient encore sensibles ». La concurrence n'est pas compatible avec la décroissance du coût marginal.

Dans son *Cours d'économie appliquée* (1881, Cours : 495-8) et dans l'article sur « L'État et les chemins de fer » qu'il publia en 1897 dans la *Revue du Droit public et de la Science politique* mais dont il rédigea la version initiale durant l'année 1875, Walras n'évoque pas les analyses de Cournot, il fait référence à Smith, à Say mais surtout à John Stuart Mill et à Dupuit qu'il cite longuement. Il reprend certaines de leurs idées et rejette certaines autres. Mill (1848 : 131-142) s'appuie sur l'argument que Cournot avait développé : la production à grande échelle est plus efficace et ceci pour deux raisons. Plus l'entreprise est grande, plus la division du travail, comme l'a montré Babbage (1832), peut y être approfondie. Plus l'entreprise est grande, plus il lui est facile de mettre en œuvre des techniques de production qui exigent l'utilisation de machines coûteuses. Ces deux mécanismes n'impliquent pas que les grandes entreprises l'emportent nécessairement sur les petites. En effet la production sur une grande échelle exige un capital trop important pour qu'un entrepreneur individuel puisse, seul, le réunir. En d'autres mots, elle exige la formation de sociétés par actions. Bien que Mill soit moins critique vis-à-vis de ces entreprises que ne l'était Smith, il admet qu'un tel système est peu incitatif et que, à tout le moins, leurs dirigeants sont moins concernés par l'avenir de la firme que ne le sont les entrepreneurs individuels. Dans certaines activités — Mill évoque la poste, la distribution du gaz et de l'eau, les chemins de fer — les avantages de la grande entreprise peuvent excéder ses inconvénients, si bien qu'elle peut proposer ses produits à un prix plus faible que celui pratiqué par les petites entreprises.

C'est ce mécanisme, la grande entreprise peut éliminer ses concurrents parce que ses coûts moyens sont moins élevés, qui, dans l'analyse de Mill, rend compte de la formation des monopoles. L'argument que développe Dupuit (1852-3, t. 2 : 340) est quelque peu différent car il repose sur l'idée qu'il existe, dans certaines activités, des barrières qui interdisent l'entrée de nouveaux concurrents. Il prend l'exemple de « hardis » capitalistes qui voudraient entreprendre la construction d'une voie de communication parallèle à celle qui est déjà établie. Ils souffriront, par rapport à l'entreprise existante, de handicaps divers : la première entreprise a choisi le meilleur tracé, des habitudes ont été prises, des relations établies. L'apparition d'un nouveau producteur n'augmentera guère les débouchés si bien que l'entreprise existante et l'entrant auront à se partager des recettes totales qui auront peu augmenté. Le résultat est que la rentabilité de l'entreprise existante diminuera fortement sans que la survie de l'entrant soit nécessairement assurée.

Ainsi la nouvelle entreprise aurait fait beaucoup de mal à l'ancienne tout en ruinant ses actionnaires ; au lieu d'une bonne affaire, il y en aurait deux mauvaises. Les voies de communication, dont la construction et l'exploitation exigent des frais considérables, sont nécessairement des monopoles (Dupuit, 1852-3, t. 2 : 340).

Walras cite et approuve⁴ ce passage ; pour lui, comme pour Dupuit, il y a monopole quand les dirigeants d'entreprises qui pourraient envisager de concurrencer les entreprises existantes pensent qu'ils se ruieraient s'ils poursuivaient jusqu'à son terme ce projet.

Mill (1848 : 142), s'appuyant sur l'exemple des réseaux de distribution de l'eau ou du gaz dans une ville comme Londres, soutient qu'il faut les considérer comme remplissant une « fonction publique ». Si le gouvernement ne peut les réaliser lui-même, il doit les confier à une compagnie ou à une association qui les créera et les exploitera au mieux pour le public. Il est, selon lui, évident qu'une économie considérable serait réalisée si une seule compagnie fournissait un tel service au lieu de plusieurs comme c'était alors le cas. Il écarte, en particulier, l'idée que, dans un tel contexte, la concurrence serait susceptible d'entraîner une baisse durable des prix. Quand les concurrents sont peu nombreux, ils finissent toujours par s'entendre plutôt que de se faire concurrence.

C'est précisément contre cette thèse que Dupuit (1852-3, t. 2 : 853) s'élève. Il admet, certes, que, quand on construit deux lignes de chemin de fer pour aller de Paris à Versailles, il en résulte pour la société une perte en capital qui est de l'ordre de la seconde voie qui a été mise en service. « C'est là... il faut bien le reconnaître un inconvénient grave ; mais... il l'est beaucoup moins que celui du monopole et peut-être même que celui de l'exploitation par l'État. » Il souligne que ce problème, qui a beaucoup frappé les esprits quand les deux voies furent construites, est tout à fait général et que l'on trouve, dans une ville, un tailleur auprès d'un autre tailleur, un orfèvre à côté d'un orfèvre là où une seule entreprise pourrait satisfaire, à moindre coût, aux besoins du public. La concurrence a donc un coût mais ce coût est moindre que celui qui résulterait de la formation d'un monopole qui se traduit par la formation d'une rente mais surtout, aux yeux de Dupuit, par la perte de « la liberté du travail, qui par elle-même est une richesse qu'à notre avis nulle autre ne peut remplacer » (*Ibid.* : 854). Sa conclusion est que « toute voie de communication qui est un monopole doit être exploitée par l'État, toute voie de communication qui est accessible à la concurrence doit être exploitée par l'industrie privée ».

Walras soutient qu'il y a entre l'analyse que Dupuit fait, dans son article sur les péages, des conditions de l'entrée de nouvelles entreprises dans certaines activités, notamment les chemins de fer, et les conclusions qu'il en tire, dans son article sur les voies de communication, une contradiction. Comment peut-on soutenir qu'une activité accessible à la concurrence doit être exploitée par l'industrie privée, alors même que l'on sait que l'État ne peut pas autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à acquérir des terrains pour construire des voies de communication entre deux localités ? Pour lui, comme pour Mill, il ne fait aucun doute que, si le nombre de concurrents est limité, ils ne manqueront pas de s'entendre pour maintenir des tarifs de monopole. La concurrence d'un petit nombre qu'invoque Dupuit est un leurre.

Smith et Turgot avaient, à plusieurs reprises, souligné que les personnes directement engagées dans les affaires étaient mieux à même de prendre les décisions appropriées qu'un agent du gouvernement. Par exemple, Turgot (1759 : 606) soutenait, dans son *Éloge de Vincent de Gournay*, que

L'intérêt particulier abandonné à lui-même produira toujours plus sûrement le bien général que les opérations du gouvernement toujours fautives et nécessairement dirigées par une théorie vague et incertaine.

Smith plaidait dans le même sens. Dans les *Sentiments moraux*, reprenant l'idée que les stoïciens avaient développée, il affirmait :

⁴ Walras (1881, *Cours* : 498) commente la citation qu'il fait de Dupuit en écrivant : « On ne saurait mieux dire ».

Chaque homme... est d'abord et principalement recommandé à son propre soin. Et chaque homme est certainement, sous tous les aspects, plus susceptible et plus capable de prendre soin de lui-même que toute autre personne. Chaque homme sent ses propres plaisirs et ses propres douleurs plus sensiblement que ceux des autres gens. Les premiers sont des sensations originelles, les seconds les images réfléchies ou sympathiques de ces sensations : on peut dire des premiers qu'ils sont la substance, et les seconds, l'ombre. (Smith, 1759 : 219)

Dans la *Richesse des Nations*, Smith transpose cet argument général au cas de la production :

Quant à la question de savoir quelle est l'espèce d'industrie nationale que son capital peut mettre en œuvre, et de laquelle le produit promet de valoir davantage, il est évident que chaque individu, dans sa position particulière, est beaucoup mieux à même d'en juger qu'aucun homme d'État ou législateur ne pourrait le faire pour lui. (Smith, 1776 : 436)

Mill (1848 : 946-7) accepte l'argument quand il s'agit de la production :

Nous avons observé qu'en règle générale les affaires sont mieux réalisées lorsque ceux qui y sont le plus directement intéressés ont la faculté d'agir librement sans être contrôlés par la loi ou par l'intervention d'un fonctionnaire public. Les personnes, ou certaines des personnes qui font le travail, sont meilleurs juges que le gouvernement des moyens d'atteindre le but particulier auxquelles elles tendent. Même si nous supposons, ce qui n'est guère probable, que le gouvernement, lui-même, détient le meilleur du savoir qui a été acquis à un moment donné par les personnes les plus habiles de la profession ; même alors les individus ont, dans le résultat, un intérêt tellement plus sensible et plus direct qu'il est plus vraisemblable que les moyens seront améliorés et perfectionnés s'ils sont laissés à leur choix en dehors de tout contrôle.

Plus précisément, il admet que, dans ce domaine, le gouvernement ne doit pas chercher à intervenir, à interférer, de quelque façon que ce soit, avec les décisions des individus mais il n'en est pas de même quand la consommation est en cause.

Si le producteur est généralement le mieux à même de choisir les moyens, peut-on affirmer avec le même degré de généralité que le consommateur, ou la personne servie, est le meilleur juge des moyens ? L'acheteur est-il toujours qualifié pour juger la marchandise ? Sinon la présomption en faveur de la concurrence du marché ne s'applique pas à ce cas et si la marchandise est telle que la société y est grandement intéressée, la balance des avantages peut être en faveur d'un certain degré d'intervention des représentants autorisés de l'intérêt collectif de l'État. (*Ibid.* : 946-7)

L'analyse de Mill est séduisante : elle apparaît comme comparable à celle que Musgrave⁵ (1956) développera en avançant la notion de *merit goods*, de biens méritoires pour reprendre la traduction proposée par Wilfried Ver Eeke (2001). Mais elle laisse le lecteur perplexe : pourquoi l'individu présenté, sinon comme avisé, du moins comme plus avisé que le représentant autorisé de l'État quand il est producteur est-il incapable d'apprécier, en tant que consommateur, l'utilité des biens ? Doit-on oublier les faiseurs de projets smithiens qui gaspillent en vain les fonds qu'on leur a, bien à tort, prêtés ? Doit-on négliger l'existence des spéculateurs imprudents qui sont, selon Mill, à l'origine des crises ? Mais, faisons abstraction de ces doutes, ce qui importe, c'est que Mill introduit ainsi dans l'analyse une idée à partir de laquelle on peut s'efforcer de comprendre ce que devrait être les motifs de l'intervention de l'État.

⁵ Un bien méritoire est un bien tellement important (respectivement nuisible) que si les autorités responsables ne sont pas satisfaites de son niveau de consommation sur le marché libre, elles peuvent intervenir contre les préférences des consommateurs. Comme exemple, Musgrave cite l'éducation, les cantines scolaires gratuites, les subventions pour les beaux-arts, les sites historiques, l'environnement et, dans un sens négatif, les boissons alcooliques, le tabac, les drogues.

En développant son argument, Mill distingue une série de cas différents. Il y a des situations où l'individu intéressé est incapable de juger — l'exemple est celui des aliénés — ou d'agir — c'est le cas des enfants — par lui-même. Quand l'individu prend des engagements sur l'avenir pour une échéance trop éloignée, il se peut qu'il soit incapable d'en percevoir les conséquences. Il se peut que les particuliers ne puissent gérer leurs intérêts qu'en déléguant leurs pouvoirs, par exemple dans une société. Il est légitime que l'État surveille la façon dont les personnes qui bénéficient de la délégation s'acquittent de leur pouvoir. Quand les actes des individus ne sont pas faits dans l'intérêt de leurs auteurs mais au bénéfice d'autrui, on ne peut plus invoquer l'adage selon lequel chaque individu est le meilleur juge de son intérêt. Il est, par exemple, préférable que l'aide accordée aux pauvres soit distribuée par l'État plutôt que par de généreux donateurs. Mill souligne que, dans certaines situations, les particuliers ne peuvent faire prévaloir leurs choix qu'en formant une coalition mais que cette coalition ne saurait avoir d'effets que si ses résolutions sont validées et sanctionnées par la loi. Il illustre cette idée en analysant la détermination de la durée du travail. Supposons qu'à tort ou à raison tous les ouvriers souhaitent que la journée de travail passe de 12 à 10 heures. C'est à tort que l'on imagine que la réduction du temps de travail aura lieu spontanément sans que le législateur la rende obligatoire. En effet un ouvrier qui refuserait de travailler pendant plus de 10 heures alors que la journée de travail est de 12 heures ne serait pas embauché. Ainsi même s'il est convaincu que l'intérêt de sa classe est que la durée du travail soit réduite à 10 heures, il n'est pas dans son intérêt de donner l'exemple sauf s'il est assuré d'être suivi. Ici la loi est nécessaire non pour forcer l'opinion des individus sur des choses qui les intéressent mais pour faire exécuter ce jugement. Il est, enfin, des cas où un service public important doit être mis en œuvre alors que personne n'en tirerait un revenu suffisant pour l'entreprendre. C'est le cas célèbre du phare.

Il est impossible que les navires en mer qui profitent d'un phare soient soumis à un péage pour s'en être servis : personne n'élèverait de phare par intérêt particulier à moins d'être indemnisé et récompensé sur les fonds d'un impôt établi par le gouvernement. Il y a maintes recherches scientifiques d'une grande utilité pour la nation et pour l'humanité toute entière qui exigent beaucoup de temps et de travail... par des personnes capables de gagner de forts appointements dans un autre emploi. Si le gouvernement n'avait pas la faculté d'accorder une indemnisation pour les dépenses faites et une rémunération pour le temps et le travail ainsi employés, ces recherches ne pourraient être entreprises que par les hommes, en bien petit nombre, qui joignent à la possession d'une fortune indépendante des connaissances techniques, des habitudes laborieuses. (Mill, 1848 : 968)

Si l'on trouve, dans les *Principes* de Mill, l'analyse d'une série de situations où, selon les économistes contemporains une intervention de l'État est requise, il les traite de façon spécifique. Les exemples du phare et de la recherche scientifique sont, à cet égard, typiques. Certes Mill est conscient du fait que nul ne peut être exclu du bénéfice du phare ou des propositions acquises par la recherche fondamentale mais ce n'est pas sur ce point, en tant que tel, qu'il met l'accent ; ce qu'il souligne c'est que les besoins des individus ne peuvent, dans ces cas, être satisfaits que grâce à l'intervention des autorités publiques.

2. LA RECONSTRUCTION WALRASIEENNE

Walras va reprendre les idées de ses prédécesseurs, les réorganiser, les réinterpréter. Sur certains points, par exemple sur l'analyse des monopoles, il ne s'en écarte guère ; sur d'autres, sur l'optimalité de la libre concurrence, il apporte une série d'éléments nouveaux et, même si les solutions qu'il propose ne sont pas totalement convaincantes, l'approche qu'il adopte inspirera bien de ses successeurs.

2.1. La libre concurrence procure-t-elle le maximum d'utilité ?

Walras (1898 : 419) nous explique comment, après avoir longuement discuté avec Lambert-Bey, un saint-simonien, il en vint à penser que les libéraux n'avaient pas établi les propriétés qu'avait,

selon eux, le marché, qu'il fallait démontrer que *la libre concurrence procure le maximum d'utilité*. En introduisant dans l'analyse la notion de fonction d'utilité, il modifiait la façon de poser le problème et il le simplifiait. Mais il lui fallait contourner l'objection que Cournot avait soulevée quand il critiquait l'optimisme de certains classiques. Quand on s'intéresse au bien-être des hommes, on ne peut se borner à raisonner sur des moyennes, on doit prendre en compte la répartition du revenu. On doit se demander jusqu'où l'on peut réduire les inégalités car il existe, sans doute, un point au-delà duquel un nivellement des richesses réduirait le produit, cesserait d'être un bien pour devenir un mal. Mais personne ne sait où se situe ce seuil et l'on ne peut donc pas définir en quoi consiste une répartition optimale des richesses. On est tenté de considérer que l'optimum de la production est atteint quand la valeur du produit est maximale. Cependant, pour agréger les quantités produites de biens hétérogènes, on doit les pondérer par leurs prix. Or, ceux-ci dépendent de la répartition du revenu. On ne peut donc définir l'optimum ni du point de vue de la production, ni du point de vue de la distribution des richesses. Walras considérera comme donnée la répartition des richesses : pour que les échanges soient acceptables, ils ne doivent pas la modifier. La valeur de ce que chacun reçoit *doit* être égale à la valeur de ce qu'il donne. Les échanges marchands doivent être neutres vis-à-vis de la répartition des richesses (Rebeyrol, 1999 : 74-8).

Pour élaborer sa thèse, Walras s'y reprend à deux fois. Dans la première édition des *Éléments d'économie politique pure* (1874-77), son analyse ne concerne que l'économie de production ; dans la seconde édition (1889), il étend son argument à la capitalisation. Dans l'un et l'autre cas, il introduit dans son système une double condition : l'unicité des prix de marché et l'égalité entre prix de vente et prix de revient. Comment interpréter ces deux conditions ? Walras (1896 b ; *EES* : 184) indique clairement que « la condition *qu'il n'y ait qu'un seul prix courant sur le marché* est bien une condition de justice. » L'égalité du prix de marché et du prix de revient permet d'assurer que les produits sont vendus le meilleur marché possible. Cette condition « est, elle aussi, une condition conforme à la justice » (*Ibid.* : 185). Pour Walras, le mécanisme des échanges ne doit pas seulement être efficace, il doit être équitable : chacun doit recevoir l'équivalent de ce qu'il a donné.

Le point de départ de Walras est l'économie d'échange. À l'équilibre, puisque les agents ne sont pas rationnés, pour tout couple de biens, le rapport des utilités marginales est égal au rapport des prix et comme les prix sont, pour tous, les mêmes, le rapport des utilités marginales est, pour tous les agents, le même. Quand l'offre égale la demande, aucun échange volontaire ne peut améliorer la situation des individus. Un maximum de satisfaction est atteint. Introduisons dans l'analyse la production. À l'équilibre, le prix de vente de chaque produit est égal à son prix de revient. Walras en déduit que l'utilité marginale d'un produit est égale à l'utilité marginale des services utilisés pour le produire. Chacun obtient son dû, c'est-à-dire des produits dont la fabrication a exigé l'emploi de services dont la valeur est équivalente à celle des services qu'il a, lui-même, offerts et, pour ce système de prix, chacun réalise ses plans et maximise son utilité. Walras (1900, *EEPP* : 333-4) conclut :

La production sur un marché régi par la libre concurrence est une opération par laquelle les services peuvent se combiner en les produits de la nature et de la quantité propres à donner la plus grande satisfaction possible des besoins dans la limite de cette double condition que chaque service comme chaque produit n'ait qu'un seul prix sur le marché, celui auquel l'offre et la demande sont égales et que le prix des produits soit égal à leur prix de revient en services.

Dans la seconde édition des *Éléments d'économie pure* (1889), Walras introduit le théorème de l'utilité maximum des capitaux neufs. L'idée est d'étudier le rôle de la concurrence d'une part dans l'ajustement entre l'épargne et l'investissement et, d'autre part, dans l'allocation de l'investissement entre leurs divers emplois possibles. Définissons le taux de revenu net d'un bien capital comme le rapport entre le loyer du service de ce bien, déduction faite de l'amortissement et

de la prime d'assurance, à son prix. La rationalité des agents implique que le taux de revenu net est le même pour tous les biens.

La valeur des capitaux est rigoureusement proportionnelle à la valeur des revenus nets. Car comment n'achèterait-on pas à des prix égaux deux capitaux rapportant des revenus nets égaux ? Et comment n'achèterait-on pas à des prix deux ou trois fois plus élevés l'un que l'autre deux capitaux rapportant des revenus nets deux ou trois fois plus élevés l'un que l'autre ? Du moins doit-il en être ainsi à un certain état normal et idéal qui sera l'état d'équilibre du marché des capitaux. (1874-7, *EEPP*: 348)

L'équilibre (Walras, 1889, *EEPP* : 403) se définit comme une situation où le taux de revenu net, qui est le même pour tous les biens capitaux, est tel que l'épargne égale l'investissement et que le prix de vente des biens capitaux neufs est égal à leur prix de revient. La conclusion de Walras (*Ibid.* : 425) est que la libre concurrence sur le marché des capitaux procure le maximum d'utilité des capitaux neufs sous la réserve « qu'il n'y ait qu'un seul et même rapport de l'intérêt net au capital pour tous les créateurs d'épargne ».

Le problème, dans cette analyse, est que le taux de revenu net est un taux anticipé et non un taux réalisé (Rebeyrol, 1999 : 181). La production demande du temps et les capitaux, au moins certains d'entre eux, sont durables. Dans les *Éléments* (1900, *EEPP* : 377), les capitaux neufs ne sont livrés qu'au début de la période qui suit celle où ils ont été produits. Le prix de leur service, qui intervient dans le calcul du taux de revenu net, est un prix anticipé et la formulation mathématique de Walras montre qu'il suppose que les anticipations sont statiques. Ainsi, sauf si l'on admet que les anticipations des agents se réalisent, rien ne permet d'affirmer que les taux de revenu nets effectifs sont égaux et que l'affectation de l'épargne se révèle, *ex post*, optimale.

Ce n'est pas, cependant, sur ce point que la théorie walrasienne fut attaquée. On lui reprocha d'avoir cru pouvoir conclure que l'équilibre est un optimum du fait que, dans une telle situation, les agents peuvent réaliser les transactions qui leur permettent de maximiser leur utilité. C'est Launhardt (1885) qui a, le premier, exprimé cette critique qui fut reprise, notamment, par Wicksell (1899 : 178 ; 1901 : 75), Samuelson (1947) et Baumol (1952). Dans *Mathematische Begründung der Volkswirtschaftslehre*, Launhardt s'appuie, pour critiquer la proposition de Walras, sur l'exemple d'une économie d'échange où deux individus échangent deux biens. Définissant l'utilité totale comme la somme des utilités de chacun des agents, il établit d'abord que, *si l'on impose une règle d'unicité des prix*, la satisfaction totale est maximale si chacun des individus peut réaliser les échanges qui, au prix p , maximisent son utilité. En d'autres termes, la satisfaction totale est maximale quand le prix est le prix d'équilibre. Mais, c'est commettre une grave erreur de déduire, comme le fait Walras, de ce raisonnement l'idée que l'intérêt général est satisfait le mieux possible par le jeu naturel de la libre concurrence (Launhardt, 1885 : 44). Pour mettre en évidence cette erreur, Launhardt étudie les gains que l'échange procure aux individus et montre qu'ils ne sont pas en général égaux. Comme le bénéfice qu'un individu tire de l'échange est d'autant plus élevé que le prix du bien qu'il acquiert est faible dans les termes du bien qu'il vend, on peut imaginer que l'on peut augmenter la satisfaction totale en imposant un taux d'échange qui soit favorable au plus pauvre. C'est cette idée qui sera reprise par les économistes qui critiqueront le théorème walrasien de maximum des satisfactions.

Cette critique n'est cependant pas pertinente (Béraud, 2012 : 363). La position de Walras découle logiquement de la façon dont il articule les principes d'intérêt et de justice. La justice l'emporte toujours sur l'intérêt quand ils sont en conflit. Comme il le souligne à maintes reprises, « la condition *qu'il n'y ait qu'un seul prix courant sur le marché* est bien une condition de justice » (Walras, 1896 b, *EES* : 184). Il en est de même de « la condition *que les produits soient fabriqués au meilleur marché possible* » (*Ibid.* : 185). Cette conception explique la double condition que pose Walras quand il énonce son théorème de la satisfaction maximale (ci-dessus page 9) : chaque service

et chaque produit doivent avoir un seul prix sur le marché et le prix de vente des produits doit être égal à leur prix de revient.

Quand on fait abstraction de cette double condition, plusieurs situations peuvent apparaître comme des optimums. Cela apparaît clairement dans la lettre que Walras adressa à Launhardt le 20 mai 1885 (Jaffé, 1965, t. 2 : 49-50) et dans sa *Théorie de la propriété* où il oppose le troc individualiste et le troc communiste. Le premier type de troc est celui qu'analyse Jevons.

C'est une opération par laquelle les deux troqueurs portent la satisfaction de leurs besoins au maximum compatible avec la condition que l'un offre de sa marchandise autant que l'autre en demande et demande de la marchandise de l'autre autant que celui-ci en offre, soit à un maximum relatif qui laisse subsister le droit de propriété de chaque troqueur sur sa marchandise. (Walras, 1896 b, *EES* : 180)

Cet échange laisse subsister l'inégalité qui existe entre les individus ; il opère sur le terrain de la justice. Le second type de troc est celui qu'analyse Gossen. Il répartit les deux marchandises entre les deux troqueurs

De telle sorte que *l'intensité du dernier besoin satisfait de chaque marchandise soit la même pour l'un et pour l'autre...* Ce troc... est donc une opération par laquelle la satisfaction des besoins des deux troqueurs pris ensemble est portée au maximum absolu et non plus relatif... abstraction étant faite du droit de propriété de chaque troqueur sur sa marchandise. (*Ibid.* : 181).

Dans ce texte Walras explique qu'il existe plusieurs optimums et qu'il est possible d'améliorer la satisfaction globale que tirent les deux troqueurs à l'issue d'un troc individualiste. L'équilibre concurrentiel ne permet d'atteindre qu'un optimum relatif. L'équilibre concurrentiel est, parmi les situations où la satisfaction des individus est maximale, celle qui est compatible avec la justice. Dans son *Cours d'économie appliquée*, Walras (1881, *Cours* : 479-80) est explicite. Il écrit :

Le fait de la production et de l'échange effectués sous le régime de la libre concurrence a prodigieusement accru la somme d'utilité collective... L'a-t-elle accru autant que cela est possible ? Oui : du moins, autant que cela est possible avec la condition que chaque service producteur et chaque produit n'ait qu'une valeur sur le marché... Il faut reconnaître qu'en supprimant cette réserve, il semble qu'on pourrait obtenir un maximum absolu d'utilité effective. On vendrait les mêmes produits cher aux riches et bon marché aux pauvres et il arriverait nécessairement que les riches devraient renoncer au superflu et que les pauvres pourraient avoir le nécessaire. Ou bien on prendrait tous les services producteurs et on fabriquerait avec ces services... les produits selon les espèces et dans les quantités propres à donner le maximum absolu de surfaces de besoins satisfaits dans la courbe d'utilité... C'est là la théorie du communisme absolu... Et il est incontestable que mathématiquement on obtiendrait ainsi le maximum absolu d'utilité effective.

Certes, on est loin d'être au bout du chemin. Walras ne propose pas de définition précise de l'optimum et il ne démontre pas, au sens strict de ce terme, que l'équilibre concurrentiel est un optimum mais son analyse est un point de départ pour la théorie du bien-être.

2.2. Les monopoles, l'intérêt général et la justice

L'idée que l'existence des monopoles conduit à des inefficacités est ancienne (Mosca, 2008) et, sur ce point, Walras s'appuie sur les analyses de ses prédécesseurs, notamment de Smith, de Mill et, surtout, de Dupuit. Cependant, quand il traite de la tarification et quand il délimite le champ de l'intervention de l'État, il s'oppose à Dupuit en raison de l'importance qu'il accorde dans ses propositions de politique économique à la justice.

Smith (1776 : 724) soutenait que les ouvrages que l'État érige et entretient doivent être gérés de façon « à fournir un revenu... suffisant pour couvrir la dépense ». L'utilisateur doit payer le service qu'on lui rend. Say (1828-9, t. 2 : 314) avait suggéré que, dans le cas des canaux, une telle politique est inappropriée et que, pour tirer tout le bénéfice de ces ouvrages, l'État doit supporter gratuitement les frais d'établissement. Sur ce point, Walras se range à l'avis de Smith. Les canaux servent à transporter les marchandises. Ils rendent un service privé et leurs usagers doivent en assurer le financement. Mais comment fixer les tarifs ? Dupuit remarquait que Say avait raison de penser qu'un péage élevé écarte certains usagers potentiels et que l'on perd ainsi une fraction de l'utilité que pourrait rapporter l'ouvrage. Il en est, en particulier, ainsi quand on fixe le péage au coût moyen mais « si le tarif du péage est habilement gradué... cette perte d'utilité peut être indéfiniment réduite » (Dupuit, 1852-3, t. 2 : 849). La solution qu'il préconise est de « demander pour le prix du service rendu non pas ce qu'il coûte à celui qui le rend, mais une somme en rapport avec l'importance qu'y attache celui à qui il est rendu. » (*Id.* 1849 : 248) Walras (1897, *EEPA* : 192) rejette ce « soi-disant principe qui, énoncé de façon aussi absolue, serait destructif de toute justice ». Ce qu'il ne nous dit pas c'est pourquoi il serait injuste de demander à chacun le prix maximum qu'il accepte de payer. L'interprétation la plus naturelle, semble-t-il, est que Walras juge injuste de demander à deux personnes différentes des prix différents pour le même service. À nouveau, quand l'intérêt est en conflit avec la justice, il privilégie celle-ci ; à nouveau, il réitère que l'unicité des prix est une condition de la justice.

Walras invoque deux arguments pour justifier l'intervention de l'État dans une industrie soumise à un monopole. La quantité produite est sous optimale ; la justice n'est pas respectée puisque le prix de vente excède le prix de revient.

C'est pour éviter cette prélibation onéreuse qu'il y a lieu, dans certains cas, de ne plus « laisser faire », mais, au contraire, de faire intervenir l'État. L'État interviendra soit pour exercer lui-même le monopole soit pour l'organiser de façon qu'il soit sans bénéfice ni perte. Ainsi naissent les monopoles économiques fondés sur le droit naturel (Walras, 1897, *EEPA* ; 189).

Est-ce à dire que l'État doit toujours intervenir ? Non, répond Walras. Le monopole est contraire à l'intérêt social « mais d'abord l'intérêt doit fléchir devant le droit et ensuite un intérêt inférieur peut fléchir devant un intérêt supérieur. » (*Ibid.* : 190). Supposons qu'un entrepreneur soit en position de monopole parce qu'il a introduit une technique nouvelle et qu'il peut en garder le secret sans faire appel à l'État. Il a, sur son invention, un droit de propriété qui l'emporte sur l'intérêt du consommateur. Le conflit entre justice et intérêt apparaît ici sous un angle différent. On peut interpréter la position que prend ici Walras comme l'expression de son attachement au droit naturel. C'est de ce droit que découle le droit de propriété.

La propriété, possession légitime, est un pouvoir moral ; c'est un droit. Dire que l'homme est libre, c'est donc dire qu'il peut être propriétaire ; assurément, c'est dire aussi qu'il s'appartient à lui-même. L'homme seul peut toujours être sujet du droit de propriété et ne peut jamais en être l'objet... son corps et son âme, ses facultés physiques et intellectuelles, appartenant à l'homme, son travail, qui est l'exercice de ses facultés, lui appartient, et son salaire, qui est le fruit de son travail, lui appartient. Il a donc un droit de propriété sur toutes les choses contre lesquelles il peut échanger le service de ses facultés personnelles. (1867-8, *EES* : 117)

Ainsi l'entrepreneur qui a inventé un procédé nouveau a, sur lui, un droit qu'il peut opposer aux intérêts de ses clients. Walras concède cependant que s'il doit demander la protection de l'État pour exercer son monopole, l'issue devient plus complexe. Durant un certain temps, il pourra exercer son monopole à la condition de mettre, ce délai écoulé, son invention dans le domaine public.

Les propositions de Walras en matière de politique concurrentielle sont profondément affectées par ses conceptions politiques et philosophiques, par son attachement à la tradition du droit naturel, par l'idée qu'il se fait des relations entre intérêt et justice.

3. LES BIENS ET SERVICES D'INTÉRÊT PUBLIC

Pour discuter de la notion walrasienne de biens publics, on procédera en trois temps. On rappellera d'abord ses points de départ : l'usage qu'en faisaient ses adversaires, les libéraux français, et des penseurs qui, comme John Stuart Mill, étaient plus favorables à l'intervention de l'État. Dans un second temps, on exposera les diverses formulations que Walras proposa de cette question. On dispose ici de trois textes : l'article qu'il publia en 1897 sur *L'État et les chemins de fer*, article qui, pour l'essentiel, reprend un texte rédigé en 1875, la leçon sur *Les exceptions au principe de la libre concurrence* qui figure dans ses *Cours d'économie politique appliquée* qu'il donna en 1874-5, 1877 et 1879 et la leçon sur *Les services publics* qu'il donna pour la première fois en 1880-1 dans le cadre de ce même *Cours*. Dans un troisième temps, on tentera de proposer un bilan.

3.1. Les points de départ

L'expression *service public* est, depuis longtemps, employée en français. Elle a d'abord désigné l'action de servir la communauté. C'est dans ce sens que Montaigne l'entend dans ses *Essais* et Rousseau (1762 : 211) dans *Le contrat social*. À la fin du 18^{ème}, on lui donne un sens nouveau : elle désigne une entreprise d'intérêt général que gère l'administration. Mais, le plus souvent, l'usage que l'on en fait est descriptif et l'on ne cherche guère à savoir pourquoi l'État gère de tels services et s'il doit le faire. Gilbert Faccarello (2010) a récemment étudié les conceptions que les libéraux français — de Say à Leroy-Beaulieu — se faisaient du rôle de l'État et revenir sur ce point ne semble guère utile. On se bornera, ici, à évoquer — plutôt qu'à analyser — les contributions de deux auteurs, Say et Bastiat, qui jouèrent probablement dans cette histoire un rôle important car Walras se devait de leur répondre.

En 1803, dans la première édition du *Traité*, Say oppose les consommations privées aux consommations publiques en soulignant que celles-ci ne sont pas simplement collectives mais qu'elles sont le fait d'individus qui appartiennent à la même institution politique :

Les besoins des hommes ne se bornent pas aux consommations que chacun peut faire en particulier ou dans sa famille, ou en société avec d'autres personnes de son choix. Il y a de plus des consommations qui ne peuvent être faites qu'en commun avec les personnes auxquelles on est lié par l'organisation politique ; ce sont celles-là auxquelles je donne le nom de consommations publiques... Ces produits sont ordinaires et matériels, quand le service public consomme des munitions de guerre ou de bouche ; ce sont des produits immatériels, quand il consomme le service des magistrats qui président à l'administration civile ou judiciaire, le service des militaires qui se vouent à la défense de l'État (Say, 1803 : 920).

En 1814, dans la seconde édition du *Traité*, cette référence à une institution politique est gommée ; par contre, Say soutient qu'à côté des besoins des individus existent des besoins de la société :

Outre les besoins des particuliers et des familles, dont la satisfaction donne lieu aux consommations privées, la réunion des particuliers a, comme société, ses besoins aussi, qui donnent lieu aux consommations publiques : elle achète et consomme le service de l'administrateur,..., du militaire,..., du juge (1814 : 921).

Qu'un libéral comme Say affirme une telle thèse peut surprendre. Walras s'en saisira : il y a deux types de besoins : ceux de l'individu et ceux de la société. Les services publics sont ceux qui satisfont ce second type de besoin.

Dans le *Cours*, Say reprend l'idée qu'il existe des besoins communs mais il la développe de façon nouvelle en soulignant qu'ils ne peuvent être satisfaits que grâce à l'intervention d'une autorité politique :

Indépendamment des besoins que ressentent les individus et les familles..., les hommes en société ont des besoins qui leur sont communs, et qui ne peuvent être satisfait qu'au moyen d'un concours d'individus et même quelquefois de tous les individus qui la composent. Or, ce concours ne peut être obtenu que d'une institution qui dispose de l'obéissance de tous, dans les limites qu'admet la forme de gouvernement (1828-9, t. 2 : 260).

Bastiat (1851 : 466) reprend à son compte l'idée que ce qui caractérise les besoins publics c'est leur caractère « d'universalité et d'uniformité » et il explique que les individus qui font partie d'une même agglomération, de la même province, de la même nation peuvent trouver commode de les satisfaire par une action collective. « En ce cas, ils nomment des fonctionnaires chargés de rendre et de distribuer dans la communauté le service dont il s'agit, et ils pourvoient à sa rémunération par une cotisation qui est, du moins en principe, proportionnelle aux facultés de chaque associé. » (*Ibid.*) Ainsi les individus perçoivent l'existence de ce besoin et, pour le satisfaire, ils s'associent. Par exemple, nous dit Bastiat, au lieu de garder moi-même mon champ ou de le faire garder par un homme que je paierai, je paie l'État pour le faire garder. Scientifiquement, le service public ne diffère en rien du service privé. Il est simplement approprié pour les hommes de se grouper pour satisfaire certains de leurs besoins.

Ainsi, il peut y avoir avantage à substituer l'action collective à l'action individuelle mais quand les services privés deviennent publics, ils échappent à la concurrence et deviennent moins efficaces. Il faut donc déterminer un principe qui permette d'arbitrer, de distinguer ce qui relève de l'action collective de ce qui doit rester dans le cercle de l'activité privée. Ce principe, Bastiat le formule ainsi :

Le gouvernement n'agit que par l'intermédiaire de la force, donc son action n'est légitime que là où l'intervention de la force est elle-même légitime... Dans quel cas l'emploi de la force est-il légitime ? Il en a un, et je crois qu'il en a qu'un : le cas de la légitime défense. S'il en est ainsi, la raison d'être des gouvernements est toute trouvée ainsi que leur limite rationnelle... [Le gouvernement] ne peut donc être délégué que pour faire respecter les libertés et les propriétés de tous (*Ibid.* : 479-81).

Ainsi, Bastiat, après avoir défini de façon large les besoins publics, limite sévèrement l'intervention de l'État à ses fonctions régaliennes en affirmant que les fonctionnaires sont inefficaces parce qu'ils ne sont pas incités à faire de leur mieux. Dupuit (1852 : 853) critiquera cette proposition en expliquant qu'il n'est pas fondé dans toutes les activités car, dans certaines d'entre elles, par exemple l'exploitation des chemins de fer, le personnel des entreprises privées n'est pas davantage incité à travailler que ne le sont les fonctionnaires. D'un autre côté, Molinari (1849) remettra vigoureusement en cause la tradition qui attribue à l'État une série de fonctions, notamment le maintien de la sécurité, présentées comme régaliennes. Il soutient que l'on n'a aucune raison de penser que, dans ce domaine particulier, la concurrence soit inefficace. De la « faculté laissée au consommateur d'acheter où bon lui semble la sécurité, naît une constante émulation entre tous les producteurs, chacun s'efforçant, par l'attrait du bon marché ou d'une justice plus prompte, plus complète, meilleure, d'augmenter sa clientèle ou de la maintenir. » (Molinari, 1949 : 289) Bref, Molinari réclamera *la liberté de gouvernement* comme ses prédécesseurs avaient réclamé la liberté du commerce.

D'autres économistes, comme John Stuart Mill et Dupont-White étaient plus favorables à l'intervention de l'État. Comme on l'a vu (ci-dessus page 7), John Stuart Mill pensait que, dans certain cas, les consommateurs ne sont pas à même d'apprécier l'utilité des biens et que, dès lors, le gouvernement doit agir⁶. Walras ne reprendra pas telle quelle cette proposition mais son point de départ est similaire puisque ce qui caractérise, selon lui, les biens d'intérêt public c'est que les individus ne sont pas à même d'en apprécier judicieusement le besoin. John Stuart Mill (1848 : 968) et Dupont-White (1857 : 257) avaient évoqué l'exemple du phare⁷ où il n'est pas possible d'exclure un usager du bénéfice d'un service. Say analysant les profits du savant avait expliqué qu'il existe des biens tels que si un individu les consomme la quantité qui reste à la disposition des autres n'en est pas affectée. C'est le cas des connaissances : « elles s'étendent à volonté sans se consommer, sans qu'on soit obligé, pour se les procurer, d'avoir de nouveau recours à ceux de qui elles sont originellement émanées. » (Say, 1803 : 728) Il concluait que les peuples éclairés avaient compris qu'il convenait de dédommager les savants du peu de gains qu'ils tiraient de leurs découvertes. Walras ne discutera pas ces deux idées.

3.2. Les trois formulations

Dans le *Cours* qu'il donna en 1874-1875, Walras intitulait la leçon où il traitait des services publics : les exceptions au principe de la libre concurrence. Il semble ainsi adopter l'idée de Mill (1848 : 944) selon laquelle la règle générale est de laisser-faire et l'intervention de l'État l'exception. L'État doit intervenir quand rien n'incite les individus à fournir les biens et les services dont la société a pourtant besoin. Le théorème de satisfaction maximale suppose que les biens ont une « utilité effective directe et appréciable par le consommateur » (Walras, 1874-5, *Cours* : 515). Dans cette démonstration, seuls sont pris en compte les objets qui satisfont les besoins individuels ou privés et non les objets d'utilité sociale. On peut concevoir que le besoin qu'un individu a d'un bien privé soit exprimé par une fonction. L'utilité que ce bien a pour tous résulte de l'utilité qu'il a pour chacun. Il en va tout autrement pour les biens d'intérêt public : c'est la communauté toute entière qui en a besoin. Walras écrit curieusement que « ce sont ici les utilités particulières qui résulteront de la diffusion de l'utilité générale. » (*Ibid.* : 515) Il laisse ainsi à penser que l'on peut parler de l'utilité que, disons, la défense nationale a pour un individu mais que la spécificité qu'a ce bien public résulte du fait que l'utilité qu'en tire l'individu tient à l'utilité qu'il a pour la société.

Comment interpréter cette opposition. Supposons que les utilités sont séparables, l'utilité que procure à l'individu h la consommation d'une quantité q_{ih} du bien i est $u_{ih}(q_{ih})$ et l'utilité pour la société du bien i est

$$U_i = \sum_h u_{ih}(q_{ih})$$

Mais il n'en est pas de même pour un bien d'intérêt public car c'est la société toute entière qui en a besoin. L'utilité d'un bien public j est définie au niveau social et dépend de la quantité totale qui en est consommée

$$U_j = U_j(q_j)$$

⁶ Bastiat (1851 ; 469) admet, certes, que le consommateur puisse se tromper, mais cela ne justifie nullement, selon lui, une intervention de l'État.

⁷ Dupont-White écrit : « Les hommes pourraient s'associer pour doter l'éducation du peuple et l'enseignement supérieur. Ils y trouveraient leur avantage et pourtant ils ne s'associent que pour faire un pont, une route, un canal, un bassin. L'intérêt pour lequel ils agissent, est un intérêt palpable, un péage. Ils ne feront pas un phare. Le moyen de soumettre à un péage un bâtiment sous voile qui se dirige à cette lumière en s'éloignant. »

L'utilité qu'un individu h tire de la consommation de ce bien dépendra de la quantité qui en est consommée par la société toute entière. Walras prend pour exemple la sécurité : l'utilité qu'un individu tire des services de la police dépend de la quantité qui en est consommée par la nation toute entière et non de la seule surveillance des biens qu'il possède.

Walras admet que la distinction entre biens privés et biens d'intérêt public est parfois délicate. Les écoles primaires sont d'intérêt public parce que « les citoyens électeurs acquièrent les notions sans lesquelles l'exercice des droits politiques est impossible. » (*Ibid.* : 516). Les écoles professionnelles sont d'intérêt individuel parce que les individus y acquièrent les connaissances nécessaires à la carrière qu'ils ont choisie. Ce qui est important ici, c'est la façon dont Walras justifie l'idée que l'éducation élémentaire est un bien public. S'il faut la qualifier ainsi, ce n'est pas parce qu'elle formerait des travailleurs compétents mais parce qu'elle forme des citoyens avisés. Le besoin qu'elle satisfait est un besoin social non un besoin privé. Le même argument s'applique aux voies de communication. Si elles servent à transporter des marchandises, elles sont d'intérêt privé. Si ce sont des hommes que les empruntent, elles sont d'intérêt social.

Les biens d'intérêt public sont les objets naturels d'un monopole d'État que Walras qualifie de monopole moral car leur justification n'est pas économique mais éthique.

En 1880, Walras a réorganisé son *Cours d'économie appliquée* et consacre toute une section de ce *Cours* aux « Exceptions au principe de la libre concurrence ». Il maintient, semble-t-il, que la règle est le laisser-faire et l'intervention de l'État l'exception. La première leçon de cette section porte sur les services publics. Il y reprend les arguments qu'il avançait précédemment en les précisant. Le problème est celui de la perception des besoins ce qui évoque, bien sûr, l'analyse de Mill. Les besoins des biens d'intérêt privé sont sentis plus ou moins judicieusement par les individus, les besoins des biens publics ne sont perçus que par la communauté ou l'État. Les produits d'intérêt privé sont les seuls pour lesquels les individus sont capables « d'établir une courbe de besoin décroissante avec la quantité consommée ou possédée. » (*Id.*, 1880-1 *Cours* : 485) L'interprétation de cette proposition ne va pas de soi. On peut penser que le consommateur, ainsi que Mill le suggère, ne comprend pas l'intérêt qu'a pour lui le produit. On peut au contraire penser que le consommateur perçoit parfaitement cet intérêt mais que l'intérêt en question est social et non individuel. Pour illustrer son propos, Walras compare un jugement à une opération chirurgicale. Quand un blessé va voir un chirurgien, il a un besoin défini qu'il peut comparer à ses autres besoins. « Rien de tout cela n'a lieu dans le cas d'un jugement pour la raison que ce jugement profite à tous les membres de la société en même temps qu'à l'individu jugé. » (*Ibid.* : 484). Ce qui caractérise les biens publics, c'est que leur consommation est collective.

La troisième formulation de la théorie walrassienne des biens publics apparaît dans l'article intitulé « l'État et les chemins de fer » que Walras publia en 1897 dans *La revue du droit public et de la science politique*. Mais la date de publication ne doit pas faire illusion. Ce mémoire fut rédigé en 1875 et refusé en 1876 par *Le journal des économistes*. Walras indique qu'il « publie [son] travail tel quel dans l'idée que les théories qui y sont exposées sont toujours justes et à peu près nouvelles » (1897, *EEPA* : 474). On ne doit donc pas considérer ce texte comme postérieur à celui qui figure dans les *Cours* ; quand des différences apparaissent, elles ne traduisent pas nécessairement une évolution de la pensée de Walras.

Le fondement analytique de la démarche de Walras est clairement réaffirmé dans l'article publié en 1897. Une fois établie l'optimalité de l'équilibre de concurrence parfaite, « il ne reste plus à l'économie politique appliquée qu'à rechercher avec soin les cas où la concurrence est possible pour se confier à elle, et ceux où elle ne l'est pas pour recourir à d'autres moyens. » (*Ibid.* : 186) Pour la production de biens et de services privés, la concurrence est, en général, possible ; mais il n'en est

pas de même pour la production des biens et des services d'intérêt public. L'État doit les produire lui-même et s'il estime qu'ils doivent être produits dans certaines conditions, il peut s'en réserver le monopole⁸. En raison de leur nature, les services publics « peuvent et doivent souvent être gratuits » (*Ibid.* : 189).

Qu'a fait l'État quand il a réparti son revenu entre les produits ou services d'intérêt public ? Il a préparé le milieu d'accomplissement des destinées humaines en établissant les conditions sociales générales. Or si, quelles que puissent être nos destinées, leur accomplissement nous importe également à tous, ou si, dans une société rationnelle, les conditions sociales générales sont égales, l'État, qui doit avoir le monopole des produits ou services d'intérêt public, doit aussi nous les fournir gratuitement, nous rendant ainsi à tous un service égal. (Walras, 1896 c, *EES* : 400-1)

La solution logique au financement des services publics est, semble-t-il, qu'ils soient financés par l'impôt, chaque citoyen participant également aux frais de ces services. Cette solution répugne cependant à Walras. L'État a des besoins, il doit avoir aussi des ressources. Elles sont, explique Walras, constituées par les terres. C'est leur fermage qui permettra de financer les dépenses publiques. L'idée d'un arbitrage entre les besoins privés et les besoins publics s'éloigne ; ces besoins concernent des agents différents — les individus d'un côté, l'État de l'autre — qui, pour les satisfaire, disposent chacun des ressources que le droit naturel leur assigne.

Walras définit les biens publics comme « ce qui intéresse les hommes comme membres de la communauté ou de l'État procédant d'autorité à l'établissement des conditions sociales, c'est-à-dire à la satisfaction de besoins qui sont les mêmes pour tous et qui sont égaux pour tous. » (*Ibid.* : 187) Pour interpréter ce passage, il convient de se souvenir que Walras définissait les *conditions sociales générales* comme le milieu social de l'activité individuelle (Walras, 1867-8, *EES* : 135). Il soutenait que c'est l'État, et non l'individu, qui institue les conditions sociales (Walras, 1896 a, *EES* : 171). La définition que donne Walras des biens publics renvoie donc à la façon dont il conçoit les rapports entre l'individu et l'État.

Comment représenter les choses ? Walras suggère deux modalités. On peut se figurer que l'État qui dispose des ressources naturelles arbitre entre les divers usages qu'il peut faire des revenus qu'il en tire. À l'image des individus, il maximiserait l'utilité qu'il tire de l'usage des biens et services publics. L'État apparaît alors comme un agent *sui generis*. Alternativement, on peut supposer que les hommes, non en tant qu'individus mais en tant que citoyens sont à même de porter un jugement sur l'utilité des services publics. Il resterait alors à analyser la façon dont leurs préférences déterminent ou affectent les décisions des gouvernants.

3.3. L'apport de Walras à l'analyse des biens publics

Dans les diverses formulations que Walras a données à son analyse, on retrouve une idée centrale : si les hommes comprennent l'importance que les biens publics ont pour la société, les individus ne s'intéressent qu'aux biens et services d'intérêt privé. Seuls les biens privés entrent comme argument des fonctions d'utilité des individus. Il faut cesser de considérer que les biens publics sont consommés par l'individu et de se demander « à quoi sert le Musée du Louvre à un paysan qui n'y met jamais les pieds. » (Walras, 1896 c, *EES* : 399) Il faut distinguer l'homme et l'individu. L'homme n'existe qu'en société ; l'homme réel, c'est l'homme en société. L'individu, c'est l'homme considéré indépendamment de la société auquel il appartient. C'est une notion abstraite sur laquelle s'appuie la théorie économique.

⁸ On peut sans doute interpréter cette idée en disant que l'État doit offrir un enseignement élémentaire obligatoire et gratuit. Il peut, mais cela ne va pas de soi, établir en faveur de l'école publique un monopole.

Cette distinction entre l'homme et l'individu peut sembler étrange ou inappropriée. Elle n'est pas sans évoquer un passage célèbre du *Contrat Social* où Rousseau oppose l'homme et le citoyen.

« Chaque individu peut, comme homme, avoir une volonté particulière contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme Citoyen : son intérêt particulier peut lui parler tout autrement que l'intérêt commun. Son existence absolue et naturellement indépendante peut lui faire envisager ce qu'il doit à la cause commune comme une contribution gratuite dont la perte sera moins nuisible aux autres que le paiement n'en est onéreux pour lui, et regardant l'État comme un être de raison parce que ce n'est pas un homme, il jouirait des droits du citoyen sans vouloir remplir les devoirs du sujet, injustice dont le progrès causerait la ruine du corps politique. Afin que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cet engagement qui seul peut donner force aux autres, que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps. » (1762 : 35-6).

Il n'est pas plus arbitraire de distinguer l'individu du citoyen que de s'interroger sur l'utilité que l'individu tire des dépenses militaires du gouvernement. Mieux, en soutenant que les ressources naturelles sont la propriété de l'État et que les revenus qu'il en tire doivent financer l'ensemble des dépenses publiques, Walras cherche à éliminer l'idée que l'individu doit arbitrer entre biens privés et biens publics.

Les prédécesseurs de Walras avaient avancé les idées sur lesquels on s'appuie aujourd'hui pour définir les biens publics. Say avait suggéré, en s'appuyant sur l'exemple des connaissances scientifiques, que si l'usage qu'un homme faisait d'un bien ne diminuait en rien la quantité qui restait à la disposition des autres, il appartenait à l'État d'en financer la production. Mill et Dupont-White avaient expliqué que si nul ne pouvait être exclu de la consommation d'un bien, ce bien était un bien public. Mill avait soutenu que si les consommateurs n'évaluaient pas correctement l'importance qu'avait pour eux la consommation de tel ou tel bien, l'État devait intervenir. Walras n'intègre pas ses suggestions dans son analyse. La comparaison entre Mill et Walras est éclairante. Ils semblent bien être sur le même chemin puisque l'un comme l'autre s'appuient pour définir les biens publics sur la façon dont les individus apprécient l'intérêt que certains biens ont pour eux. Mais cette similitude est illusoire. Pour Mill, les hommes se trompent ; Walras fait abstraction de ces erreurs pour mettre l'accent sur l'idée que l'individu ne s'intéresse pas aux biens publics. Considérons l'exemple de l'éducation. Mill nous explique que les parents ne comprennent pas toujours tous les avantages que leurs enfants pourraient tirer de l'éducation. Walras soutient qu'il importe à l'État que les enfants reçoivent un enseignement qui leur permettra d'exercer les droits qui seront les leurs en tant que citoyen. Il conclut qu'il faut rendre obligatoire et gratuit l'enseignement élémentaire mais que l'enseignement professionnel, qui est un bien privé, doit rester à la charge des individus.

Les successeurs de Walras n'ont ni adopté, ni discuté sa notion de bien public. Ils auraient pu, cependant, en tirer des éléments intéressants. Négativement, d'abord. Dans l'approche qui reste dominante en économie publique, on considère que les biens — qu'ils soient publics ou privés — sont consommés par les individus qui tirent de cette consommation une satisfaction. Ce qui les oppose ce sont leurs caractéristiques. Samuelson (1955 : 350) nous explique que ce qui caractérise les biens privés, disons le pain, c'est qu'ils peuvent être divisés entre deux ou plusieurs personnes de sorte que plus un individu en consomme, moins les autres peuvent en consommer. Si \bar{q}_i est la quantité totale du bien i et si q_{ih} est la quantité qu'en consomme l'individu h , on peut écrire que la quantité totale de bien est la somme des quantités que consomment les individus h : $\bar{q}_i = \sum_h q_{ih}$. Si

le bien est public, comme la défense nationale, il est fourni à chacun que cela lui plaise ou non, si bien que l'on peut dire que chaque individu consomme la quantité totale du bien en question :

$$q_{jh} = \bar{q}_j \quad \forall h = 1..n$$

Cette façon de poser le problème est fructueuse mais n'épuise pas la question. C'est ce que suggérait Walras (1896 c, *EES* : 399) quand il écrivait qu'il faut, d'abord, s'élever « au-dessus de ce point de vue étroit et faux qui s'obstine à considérer les services publics de sécurité, de justice et autres, comme consommés par l'individu. » Mieux vaut, suggérait-il, considérer que les produits et services d'intérêt public sont « ceux dont le besoin est ressenti et mesuré par l'État. » (*Ibid.* : 400)

Positivement, ce que Walras nous expliquait c'est que la théorie économique ne devait pas faire abstraction du caractère politique des décisions que prennent les gouvernants. Cette idée apparaît clairement quand il traite des chemins de fer ou de l'éducation. Dans la mesure où les chemins de fer assurent le transport des hommes, ils sont, pour Walras, des services publics parce qu'en renforçant les relations entre les diverses régions d'un pays ils renforcent son unité. On a vu que pour justifier l'intervention de l'État dans l'enseignement élémentaire, c'est sur la formation du citoyen et non sur celle du travailleur qu'il s'appuie. Son argument est que seul des personnes instruites peuvent effectivement jouer le rôle qui doit être le leur dans l'État.

CONCLUSION

Les économistes considèrent habituellement que les besoins des produits et des services publics sont tout autant ressentis par les individus que les besoins des biens privés. Ce qui distingue les biens publics, c'est qu'ils ne peuvent être consommés qu'en commun, par exemple parce que nul ne peut être exclu de leur bénéfice. Walras rejette cette façon de voir et soutient que ce qui distingue les biens publics des biens privés, c'est que les individus n'en ressentent pas le besoin, seul l'État le ressent. D'autres économistes — de John Stuart Mill à Musgrave — ont mis en avant l'idée que l'État devait intervenir pour favoriser la consommation d'un bien ou pour l'interdire parce que les consommateurs percevaient mal l'intérêt — ou le danger — que ce bien représentait pour eux. La thèse de Walras peut apparaître similaire, mais c'est une illusion. Si l'individu ne ressent pas le besoin des biens publics, ce n'est pas qu'il se méprend. C'est que l'individu est une fiction, c'est l'homme considéré indépendamment de la société auquel il appartient. La construction est complexe mais elle ne peut, a priori, être tenue pour illégitime.

Aborder ainsi les problèmes permet de prendre en compte les dimensions politiques des décisions que prennent les gouvernants. L'exemple du Louvre sur lequel s'appuie Walras est éclairant. Un musée ne peut guère être considéré, dans l'approche traditionnelle, comme un bien public. On peut parfaitement empêcher ceux qui n'ont pas payé d'y entrer et l'encombrement de certaines de ses salles conduit à considérer les visiteurs comme rivaux. On peut certes le traiter comme un bien méritoire mais alors, plutôt que de le subventionner, il conviendrait de favoriser l'entrée des personnes qui, selon les autorités, doivent le visiter. Pour savoir si le Louvre est un bien public, pour discuter de l'importance de l'aide que l'État doit lui accorder, l'idéal n'est sans doute pas de faire référence à la fonction d'utilité des individus. En négligeant la contribution de Walras, ces successeurs se sont privés d'un outil qui aurait pu leur être utile.

RÉFÉRENCES

BABBAGE, Charles (1832), *On the Economy of Machinery and Manufactures*, London: Knight.

BAUMOL, William J. (1952), *Welfare Economics and the Theory of the State*, London: The London School of Economics and Political Science, G. Bell & sons.

BÉRAUD, Alain (2011), « Walras et l'économie publique », *Æconomia*, **1** (3) : 351-392.

- COQUELIN, Charles (1852-3), « Concurrence », in *Dictionnaire de l'économie politique*, o.c., t. 1, pp. 448-55.
- COQUELIN, Charles et Gilbert GUILLAUMIN (éd.) (1852-3), *Dictionnaire de l'économie Politique*, Paris, Librairie Guillaumin.
- COURNOT, Antoine-Augustin (1838), *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, Paris, Hachette, réédition in *Œuvres complètes de A. A. Cournot*, tome 8, Paris, Librairie Vrin, 1980.
- COURNOT, Antoine-Augustin. (1863), *Principes de la théorie des richesses*, Paris : Hachette, réédition in *Œuvres complètes de A. A. Cournot*, tome 9, Paris, Librairie Vrin, 1981.
- DUPONT-WHITE, Charles (1857), *L'individu et l'État*, Paris : Guillaumin, 3^{ème} édition, Paris : Guillaumin, 1865.
- DUPUIT J. (1849), « De l'influence des péages sur l'utilité des voies de communication », *Annales des Ponts et Chaussées*, série 2 mémoires et documents, tome XVII, pp. 170-248, in *De l'utilité et de sa mesure*, écrits choisis et republiés par Mario de Benardini, Torino : La riforma sociale, 1934.
- DUPUIT, Jules (1852-3), articles publiés dans le *Dictionnaire de l'économie Politique*, o. c., « Eau », t. 1, pp. 629-636 ; « Péage », t. 2, pp. 339-344 ; « Routes et chemins », t. 2, pp. 555-560 ; « Voies de communication », t. 2, pp. 846-854.
- FACCARELLO, Gilbert (2010), "Bold ideas. French liberal economists and the State: Say to Leroy-Beaulieu", *The European Journal of the History of Economic Thought* 17 (4):719-758.
- JAFFÉ, William (1965), *Correspondence of Léon Walras and related papers*, Amsterdam: North-Holland.
- LAUNHARDT, Wilhelm (1885), *Mathematische Begründung der Volkswirtschaftslehre*, Leipzig: Engelmann, traduction anglaise, Adlershot: Edward Elgar Publishing.
- MILL, John Stuart (1848), *Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy*, London, Parker, reprinted in *Collected Works of John Stuart Mill*, Toronto: University of Toronto Press, 1965, reprinted by Routledge 2000.
- MOLINARI, Gustave de (1849), « De la production de la sécurité », *Journal des économistes*, 22 (95) : 277-290.
- MOSCA, Manuela (2008), "On the origins of the concept of natural monopoly: Economies of scale and competition", *European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 15, n°2, pp. 317-53.
- MUSGRAVE, Richard A. (1956), "A multiple theory of budget determination", *Finanzarchiv*, 27: 333-343.
- REBEYROL, Antoine (1999), *La pensée économique de Walras*, Paris, Dunod.

- ROUSSEAU, Jean-Jacques (1762), *Du contrat social ou principes du droit politique*, Amsterdam : Marc Michel Rey.
- SAMUELSON, Paul A. (1947), *Foundations of Economic Analysis*, Cambridge, Harvard University Press, 2^{ème} édition, 1971, traduction française, Paris: Gauthier-Villars, 1971.
- SAMUELSON, Paul A. (1955), "Diagrammatic exposition of a theory of public expenditure", *The Review of Economics and Statistics*, **37** (4): 350-6.
- SAY, Jean-Baptiste (1803), *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, Paris : Deterville réédition in Say, *Œuvres Complètes*, Paris : Economica, 2006.
- SAY, Jean-Baptiste (1814), *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, Paris : Antoine-Augustin Renouard, réédition in Say, *Œuvres Complètes*, Paris : Economica, 2006.
- SAY, Jean-Baptiste (1828-9), *Cours complet d'économie politique pratique*, 1^{ère} édition, Paris, Rapilly, 2^{ème} édition, Bruxelles : Société belge de Librairie, Paris : Guillaumin, 1840, 3^{ème} édition, Collection des principaux économistes, Paris : Guillaumin, 1852, réimpression, Osnabrück : Otto Zeller, 1966.
- SMITH, Adam (1759), *The theory of moral sentiments*, London: Millar, Edinburgh: Kincaid and Bell, in *The Glasgow edition of the works and correspondence of Adam Smith*, Oxford: Oxford University Press, 1976, vol. 1.
- SMITH, Adam (1776), *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, London: W. Strahan and T. Cadell, in *The Glasgow edition of the works and correspondence of Adam Smith*, Oxford: Oxford University Press, 1976, vol. 2 a et 2 b.
- TURGOT, Anne-Robert (1759), *Éloge de Vincent de Gournay*, in *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, édité par Gustave Schelle, t. 1, Paris : Alcan, 1919
- TURGOT, Anne-Robert (1770), *Lettre au Contrôleur Général (Abbé Terray) sur le Commerce des Grains*, in *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, édité par Gustave Schelle, t. 3, Paris : Alcan, 1919.
- VER EEKE, Wilfried (2001), « Le concept de bien méritoire ou la nécessité épistémologique d'un concept éthique dans la science économique », *Laval Théologique et philosophique*, **57** (1) : 23-40.
- WALRAS, Léon (1863), « Principes de la théorie des richesses par M. Cournot », *L'indépendant de Moselle*, 13 Juillet, reproduit in Léon Walras, *Mélanges d'économie politique et sociale*, in *Auguste et Léon Walras, Œuvres Économiques Complètes*, Vol. VII, Paris, Economica, 1987.
- WALRAS, Léon (1867-8), « Théorie générale de la société », *Le travail*, **2**, réédition in *Études d'économie sociale*, o. c.

- WALRAS, Léon (1874-7), *Éléments d'Économie Politique Pure ou Théorie de la Richesse Sociale*, Lausanne, : L. Corbaz, Paris : Guillaumin, Bâle : H. Georg, 2^{ème} édition 1889, Lausanne : F. Rouge, Paris : Guillaumin, Leipzig : Dunker & Humblot, 3^{ème} édition 1896, 4^{ème} édition 1900, Lausanne : F. Rouge, Paris : F. Pichon, 5^{ème} édition 1926, Paris : R. Pichon et R. Durand-Auzias, Lausanne : F. Rouge, réédition in *Auguste et Léon Walras, Œuvres Économiques Complètes*, Vol. VIII, Paris, Economica, 1988.
- WALRAS, Léon (1881), *Cours d'économie politique appliquée*, in *Auguste et Léon Walras, Œuvres Économiques Complètes*, Vol. XII, Paris, Economica, 1996.
- WALRAS, Léon (1896 a), « Méthode de la conciliation et de la synthèse », *Revue Socialiste*, **23** (136) : 385-406, réédition in *Études d'économie sociale*, o. c.
- WALRAS, Léon (1896 b), « Théorie de la propriété », *Revue Socialiste*, 12^{ème} année, **23** (138) : 668-681 et (139) : 23-35, réédition in *Études d'économie sociale*, o. c..
- WALRAS, Léon (1896 c), « Le problème fiscal », *Revue Socialiste*, 12^{ème} année, **24** (1452 et 143) : 386-400 et 537-551, réédition in *Études d'économie sociale*, o. c.
- WALRAS, Léon (1896 d), *Études d'économie sociale* (Théorie de la répartition de la richesse sociale), Lausanne : F. Rouge, Paris : F. Pichon, réédition in *Auguste et Léon Walras, Œuvres Économiques Complètes*, Vol. IX, Paris: Economica, 1990.
- WALRAS, Léon. (1897), « L'État et les chemins de fer », *Revue de Droit et de Science Politique en France et à l'étranger*, **7** : 417-436, **8** : 42-61, reproduit in *Études d'économie politique appliquée*, o. c..
- WALRAS, Léon. (1898), *Études d'Économie Politique Appliquée* (Théorie de la production de la richesse sociale), Lausanne, F. Rouge, Paris, F. Pichon ; 2^{ème} édition 1936, Lausanne, F. Rouge, Paris, R. Pichon et R. Durand-Auzias, réédition in *Auguste et Léon Walras, Œuvres Économiques Complètes*, Vol. X, Paris: Economica, 1992.
- WICKSELL, Knut (1899), « Léon Walras, Études d'économie politique appliquée : théorie de la production de la richesse sociale », *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, reproduit in *Knut Wicksell, Selected Essays in Economics*, edited by Bo Sandelin, London and New York, Routledge, 1999.
- WICKSELL, Knut (1901), *Lectures on Political Economy*, 2^{ème} edition, 1911, translation, London, Routledge, 1934, reprint A. M. Kelley, 1967.